

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-551159

35890

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11673

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NABIGH MOHAMED ANINE

Date de naissance : 14/11/1978

Adresse :

Tél. : 0663 087620

Total des frais engagés : 3050 Dhs

ASRARGUIS AUBA THANI OPHTALMOLOGUE

Cadre réservé au Médecin

Ancien Interné des Hôpitaux de Nice France

Ancien Praticien au C.H.U de Nice

Titulaire du Diplôme Européen d'Ophtalmologie

1er Etage - Tél: 0522 20 13 30

Date de consultation : 11/07/2020

Nom et prénom du malade : NABIGH MOHAMED ANINE

Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Oftalmo

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 05/08/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/07/2020	S		250,00	INP : 10934000000000000000 ARGUIS OPHTALMOLOGUE Ancien Interné des Hôpitaux de Nice France Ancien Praticien au C.H.U de Nice Spécialiste d'Ophtalmologie

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPPIQUE FETTAH Vente Toutes Sortes de Lunettes Solaire & Optique 31, Bd Anouel Souk Ennajd Casa - Tél 022 99 06 41	15/07/2020					28.000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

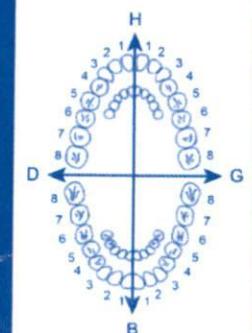
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

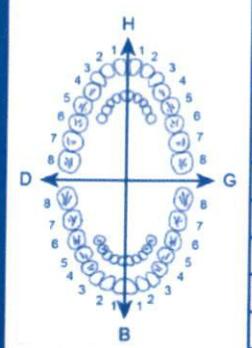
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H	
25533412	21433552	
00000000	00000000	
D		G
00000000	00000000	
35533411	11433553	

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR ASRARGUIS ABDELGHANI
Spécialiste des Maladies & Chirurgie des Yeux



الدكتور أسرار كيس عبد الغني
إختصاصي في أمراض وجراحة العيون

Chirurgie Vitreo-rétinienne chirurgie de la cataracte
par Phaco émulsification

Laser - Angiographie - Aontactologie - Strabologie
Ancien interne des hôpitaux de Nice France
Ancien praticien au C.H.U de Nice France
Titulaire du diplôme européen d'Ophtalmologie
(European Board of Ophtalmologie)

جراحة الجلالة بالفلاuko أشعة فوق الصوتية
أمراض وجراحة الشبكة
طب المول - ليزر - أجيوجرافى - العدسات

خريج جامعة نيس بفرنسا

11/07/2020

Monsieur NABIGH Mohamed Amine

DE LOIN

Oeil Droit : (-0,75) à 15°

Oeil Gauche : -0,25 (-0,75) à 175°

ANTIREFLET

OPTIQUE FETTAI
Vente Toutes Sortes de Lunettes
Solaire & Optique
531, Bd Anoual Souk Ennajd
Casa - Tel. 022 99 06 41

ASRARGUIS Abdelghani
OPHTALMOLOGUE
Ancien Interne des Hôpitaux de Nice France
Ancien Praticien au C.H.U de Nice
Titulaire du Diplôme Européen d'Ophtalmologie
1er Etage - Tel: 0522 20 13 30

1, Angle Rue Ennahla & Rue Prince MLY Abdellah (à côté Café Caméléon)

Tél.: 05 22 20 13 16 - Urgences: 06 61 93 60 94

E-mail: agasrarguis@gmail.com

$\odot D = 31.1'$ 68.1
 $\odot C = 37.0$

Optique Fettah

Souk Ennajd - 531, Bd. Anoual

FACTURE

سوق النجد - 531، شارع. أنوال

Derb Ghallaf - Casablanca

درب غلف - الدار البيضاء

Patente : 34717380

باتنتا : 34717380

N° 001471

ICE :

001834935000087

Casablanca, le : 15/07/20

M. : ABDIRAHMAN MOHAMED AMIN



Docteur ASRAR GULIS ABDIRAHMAN

Nomenclature :

VL OD : cyl sph (-0.75 à 15°) 800,-

OG : cyl sph 0.5 (-0.75 à 17.5°) 800,-

VP OD : cyl sph

OG : cyl sph

Verres progressifs Antifog 116 BR

Monture : Plastic 110,-

Facture Arrêtée à la Somme de : 1100,-

Point contact dans l'optique 280,-

OPTIQUE FETTAH

Vente Toutes Sortes de lunettes

Solaire & Optique

531, Bd Anoual Souk Ennajd
Casa. Tél. 022.99.06.41